

Communiqué de presse

Marseille, le 21 novembre 2022

L'Urssaf Paca déploie l'offre Urssaf première embauche auprès des nouveaux employeurs

En septembre 2022, l'Urssaf Paca déploie l'offre Première Embauche.

C'est une nouvelle offre de service dédiée aux usagers qui procèdent à l'embauche de leur premier salarié pour les conseiller dans cette étape cruciale de leur développement et les aider dans leurs démarches administratives et déclaratives durant toute la première année suivant l'embauche.

Avec ce nouveau service, les nouveaux employeurs sans tiers déclarant, pourront s'acclimater à leurs nouvelles obligations sociales et déclaratives (déclaration, salaires, exonérations, etc.), et ainsi limiter les risques d'erreurs et sécuriser le droit de leurs salariés.

Dans le cadre de cet accompagnement gratuit, l'Urssaf leur permet de bénéficier :

- d'une assistance dans toutes leurs démarches en ligne (obtention d'une attestation, déclaration sociale nominative...);
- d'actions préventives et d'un suivi dans leurs déclarations et paiements ;
- d'un appui dans leurs nouvelles responsabilités d'employeur sur la réglementation applicable et notamment de visites-conseils en entreprise sur des points de réglementation précis ;
- d'un contact personnalisé et de canaux de communication dédiés pour une prise en charge rapide de leurs demandes et questions.

Avec Première Embauche, l'Urssaf consolide sa position de partenaire des entreprises qui se développent. Elle donne à tous les moyens de comprendre les cotisations et leurs démarches pour leur permettre de se consacrer sereinement à leur activité économique.

Ainsi au mois de septembre 2022 en Paca, ce sont 1813 entreprises qui ont déclaré leur première embauche et bénéficié de l'offre de service Urssaf Première Embauche.

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Contact presse : communication-partenariats.paca@urssaf.fr